

Coupe du monde de ski alpin Les 2, 3 et 4 février 2024

Dans le cadre de l'organisation des épreuves de Coupe du Monde de Ski qui se dérouleront aux Houches du 2 au 4 février 2024, l'accès à certains secteurs de la commune sera restreint. L'accès sera possible uniquement pour les **habitants, les résidents secondaires, les personnes travaillant sur la commune ne pouvant pas se déplacer avec les transports en commun et les vacanciers hébergés dans la commune.** Cette sectorisation a pour but de ne pas engorger le village par un afflux massif de véhicules qui entraînerait des risques pour la sécurité des habitants (incapacité d'accès des secours) et pour celle des spectateurs venant assister à l'événement.

Ainsi, pour permettre aux personnes mentionnées ci-dessus de pouvoir accéder aux secteurs contrôlés de la commune, un "laissez-passer" obligatoire devra être affiché sur le pare-brise du véhicule du 2 au 4 février pendant les horaires de filtrage.

COMMENT OBTENIR SON BADGE DE CIRCULATION ?

- Du 8 au 31 janvier 2024 : Demande en ligne [via un formulaire disponible en cliquant ici](#) ou sur le site internet de la mairie des Houches ou de l'office de tourisme avec téléchargement des pièces justificatives spécifiées ci-dessous.
(Attention : vous devez posséder un compte Google ou Gmail afin d'accéder au formulaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un gratuitement via ce lien : [créer mon compte google](#))
- Du 22 janvier au 1^{er} février : à l'office du tourisme des Houches en amenant les pièces justificatives (tous les jours de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30)

Si vous avez des questions ou des difficultés à compléter le formulaire vous pouvez faire un mail à passkandahar@chamonix.com

Les justificatifs à fournir :

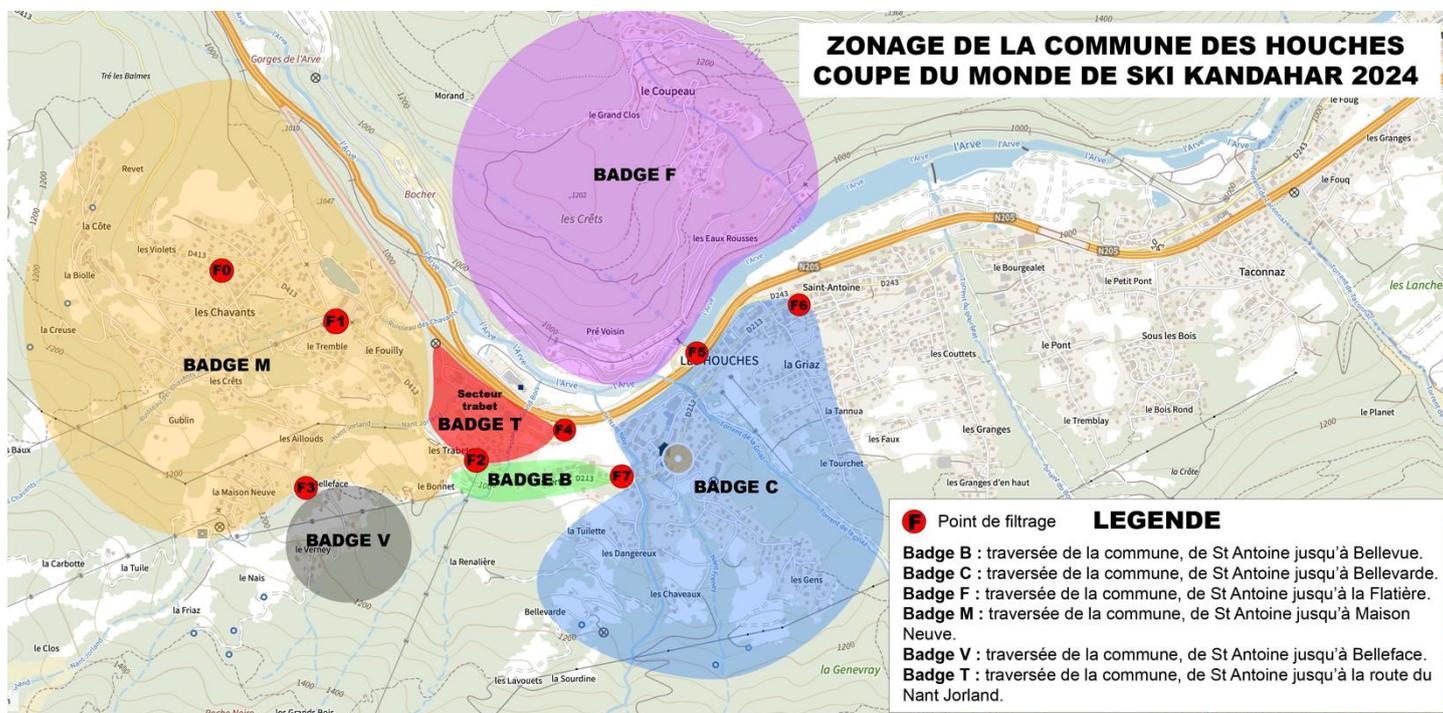
- Habitants, résidents secondaires : justificatif de domicile + copie de la carte grise du véhicule concerné (attention un seul badge délivré par véhicule).
- Personnes travaillant sur la commune ne pouvant pas se déplacer en transport en commun : carte syndicale pour les moniteurs de l'ESF des Houches, attestation de l'employeur pour les employés travaillant sur la commune + copie de la carte grise du véhicule concerné (attention un seul badge délivré par véhicule).
- Vacanciers hébergés dans la commune : justificatif de réservation d'hébergement + copie de la carte grise du véhicule concerné (attention un seul badge délivré par véhicule).



Les badges ne donnent pas accès aux parkings.

Pour circuler, vous devrez impérativement afficher sur votre parebrise le laissez-passer correspondant à votre lieu de résidence ou de travail :

- Badge B** : Centre-ville (traversée de la commune, de St Antoine jusqu'à Bellevue)
- Badge C** : Centre-ville (traversée de la commune, de St Antoine jusqu'à Belvedere)
- Badge M** : Maisonneuve – Prarion – Chavants (traversée complète de la commune jusqu'à Maisonneuve)
- Badge F** : Flatière – Coupeau (traversée de la commune, de St Antoine jusqu'à Coupeau)
- Badge V*** : Prarion – Chavants (traversée complète de la commune jusqu'à Belleface)
- Badge T**** : Trabets (Traversée de la commune, de St Antoine jusqu'à la route du Nant Jorland)



HORAIRES DE FILTRAGE

Pour les secteurs B, C, M et F :

- Vendredi 2 et samedi 3 février 2024 : 10h - 15h.
- Dimanche 4 février 2024 : 7h30 - 16h.

* **Concernant le secteur Prarion – Chavants Badge V** : Fermeture totale de la route du col de Voza à toute circulation habitant y compris mercredi 31 janvier, jeudi 01, vendredi 02 et samedi 03 février de 11h30 à 14h et dimanche 4 février de 9h00 à 11h00 et de 12h00 à 14h00 sauf véhicules de secours.

* **Concernant le secteur des Trabet Badge T** : Vendredi 2 et samedi 3 février 2024, accès possible uniquement aux habitants de 7h à 10h. L'accès sera totalement fermé à la circulation sauf véhicules de secours de 10h à 15h. Le dimanche 4 février de 7h30 à 15h fermeture totale à toute circulation (sauf véhicules de secours) habitant y compris.

COMMENT CIRCULER DANS LA STATION ?

Attention ! Les véhicules des contrevenants seront systématiquement mis en fourrière et verbalisés à 35€

**Les accès à la station seront fermés
les 2 et 3 février de 10h à 15h
et le 4 février de 7h30 à 16h
aux véhicules ne disposant pas de laissez-passer**

Accès aux Houches uniquement par Saint Antoine et Georgeanne

Utiliser les transports publics !

Les autobus pourront franchir les barrages de police pour vous amener aux départs des remontées mécaniques tout comme dans l'aire d'arrivée.

Le stationnement sera strictement interdit les **vendredi 2 et samedi 3 février 10h00 à 15h00 et le dimanche 4 février de 7h00 à 15h00** des deux côtés de la chaussée de la Place de la Fruitière jusqu'au Télésiège de Maisonneuve, rue de l'Essert, place de la Mairie, rue de l'Eglise et avenue des Alpages.

REMONTEES MECANQUES ET PISTES

Les skieurs pourront se rendre sur les pistes au moyen du téléphérique de Bellevue et de la télécabine du Prarion (accès par les transports publics).

L'ensemble du domaine skiable sera à disposition des skieurs, à l'exception de la « piste Verte Kandahar » réservée du lundi 29 janvier au dimanche 4 février 2024 pour la préparation et les compétitions.

Bonne Coupe du Monde ! Bon spectacle !